



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_007_2026

Arrêté fermeture provisoire de la pêche pour organisation enduro 2026

Le Maire de la commune d'ESSEGNEY

Vu la demande de l'Amicale du Lac d'Essegney organisant un enduro de pêche du mercredi 29 avril 2026 12h00 au dimanche 3 mai 2026 12h00 inclus,

ARRETE

Art. 1 : La pêche et la circulation automobile seront interdites à l'étang d'Essegney à partir de mercredi 29 avril 2026 12h00 au dimanche 3 mai 2026 12h00 inclus afin d'organiser l'enduro de carpe de l'Amicale du Lac d'Essegney.

Art. 2 : L'Amicale du Lac d'Essegney mettra en place les barrières et panneaux matérialisant ces interdictions..

Art. 3 : Le Président, le trésorier, le secrétaire de l'Amicale du Lac d'Essegney sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Art. 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative. Il peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telereco.fr

Art. 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- M. le Président de l'Amicale du Lac d'Essegney

Eric JACOTÉ, le Maire,



Fait à ESSEGNEY, le 18 mars 2026

AR_007_2026

